

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



20086125

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi

16 JUL. 2020

Le Greffier

N° d'entreprise : **0474 361 573**

Nom

(en entier) : **FIMAT & Co**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Rue des Combattants 52, 6031 Monceau-Sur-Sambre**

Objet de l'acte : Nomination Administrateur - Siège social

PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2020.

L'an deux mil vingt, le 22 juin à 15 h, s'est réunie l'Assemblée Générale extraordinaire.

L'ensemble des associés étant présents et ceux-ci représentant la totalité du capital de l'entreprise, il n'a pas été justifié de convocations écrites.

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de Monsieur MATHIEU François- Christophe

Monsieur le Président expose que l'Assemblée à l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Administrateur ;
- Transfert de siège social.

Toutes les parts sociales étant représentées, l'assemblée peut délibérer valablement.

Monsieur le Président constate, et l'Assemblée reconnaît, que toutes les formalités ont été remplies, que l'Assemblée se trouve régulièrement constituée et qu'elle est apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président met alors aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée décide de nommer à partir de ce jour, Monsieur Philippe LEMAIRE, agréé à l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés sous le numéro 104787, comme Administrateur supplémentaire pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

☐ Décide, à compter de ce jour, de déléguer à Madame De Roover Céline, né le 24/01/1985, demeurant rue d'En dessous 42C, 6211 Mellet, les pouvoirs suivants :

-gestion des ressources humaines, y compris dans les relations avec les autorités publiques compétentes, et notamment (a) décisions d'embaucher, suspendre ou licencier du personnel (avec l'autorisation écrite préalable de l'administrateur délégué), (b) décisions d'adopter des sanctions disciplinaires, (c) accomplissement des obligations légales en matière de droit du travail et de sécurité sociale ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/07/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



-Poser tout acte nécessaire au fonctionnement des activités de la Société (à titre d'exemple et non limitatif, contrat pour la fourniture d'eau, gaz, électricité, assurances, services, transports, envois, ...)

-Effectuer des paiements pour le compte de la Société sous toute forme pour un montant de maximum EUR 30.000 par paiement et pour un montant maximum de EUR 100.000 par mois, et sans montant maximum pour les paiements des rémunérations et des contributions sociales des employés ;

-Recevoir des paiements pour le compte de la Société et donner quittance ;

-Gérer les obligations à caractère administratif de la Société et actes y relatifs ;

-Prendre toutes les mesures nécessaires afin de mettre la Société en conformité avec (i) les normes d'hygiène et de sécurité sur le lieu de travail, (ii) les normes environnementales (iii) la législation relative à la protection de la vie privée.

Cette délégation est faite en dehors de tous biens de subordination et dans le cadre exclusif du mandat qui lui est confié.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à partir de ce jour à l'adresse suivante : Rue de Montigny, 154 à 6000 CHARLEROI.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 15 heures 45.

Pour la SRL FIMAT & Co
Mathieu François-Christophe
Administrateur